




Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121008-22971-DE-1-1_0
Date de signature : 10/10/12
Date de réception : mercredi 10 octobre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2012.1092

Séance publique du

8 octobre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LIEES AU HANDICAP - ANNEE 2012

Le 08/10/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/10/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Helliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. Gerard DELOCHE à M. Yannick DECARA, Mme Michèle JONES à Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Gérard GERACI, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Charlotte BENON, Mme Fleur SKRIVAN à Mme Michelle EINAUDI

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard GERACI donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Mission Petite Enfance et Solidarités

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 08/10/12

RAPPORTEUR : M. Gérard GERACI

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LIEES AU HANDICAP - ANNEE 2012 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre du soutien apporté par les différentes associations et clubs aux personnes en situation de handicap, la Ville d'Aix-en-Provence apporte sa contribution sous forme de subventions de fonctionnement.

Ces dotations participent à la continuité des actions menées tout au long de l'année.

Afin de maintenir ces activités, je vous propose d'octroyer à chaque association ou club listé en annexe les subventions suivantes.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à chaque association les subventions de fonctionnement et exceptionnelles pour l'année 2012 telles que présentées dans le tableau en annexe

- **DIRE** que les dépenses correspondantes suivantes seront imputées au budget 2012 de la Ville sur les lignes budgétaires qui présentent les disponibilités suffisantes :

- Ligne 92521 6574 1777 (Subvention de fonctionnement) :
17 140,00 euros (Dix sept mille cent quarante euros)
- Ligne 92521 6748 1777 (Subvention Exceptionnelles) :
1 000,00 euros (Mille euros)

**2012.1092 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LIEES AU
HANDICAP - ANNEE 2012**

Présents et représentés	: 51
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/10/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

**AIDE SOCIALE AUX PERSONNES HANDICAPEES ADULTES
 ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2012**

Ligne budgétaire : 92521 6574 1777

N° Tiers	Noms Associations	2010	2011	2012 (proposition)	Convention	OBJET
9233	Espoir Provence	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	Néant	Aide et accompagnement aux adultes souffrant d'un handicap psychique
45817	Accès Culture	7 300,00 €	7 300,00 €	7 300,00 €	Néant	Favoriser l'accessibilité à la culture pour les personnes handicapées
43528	Aviation sans frontières	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	Néant	Utiliser les moyens de l'aviation pour aider les ONG humanitaires pour régler leurs problèmes de transport : évacuations sanitaires,....
9277	Association des donneurs de voix - Bibliothèque sonore	840,00 €	840,00 €	840,00 €	Néant	Animation et gestion d'œuvres sociales destinées à rompre l'isolement des personnes atteintes de troubles visuels
50012	Surdi 13 – Association de Défense des Malentendants	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	Néant	Représenter et défendre les intérêts des sourds et malentendants
	TOTAL	17 140,00 €	17 140,00 €	17 140,00 €		

**AIDE SOCIALE AUX PERSONNES HANDICAPEES ADULTES
 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2012**

Ligne budgétaire : 92521 6748 1777

66595	Handy Flying			1 000,00 €	Néant	Baptême de l'air aux personnes handicapées et formation des pilotes handicapés.
-------	--------------	--	--	-------------------	-------	---